CARTE PASS JEUNES
Règlement général

Article 1

Pour obtenir la carte Pass Jeunes de 6 à moins de 16 ans, il est impératif de : remplir un dossier d'inscription en fournissant les pièces suivantes :

- □ 1 Justificatif de domicile,
- □ 1 copie carte d'Identité de l'enfant ou du livret de famille (page de l'enfant)ou du passeport,
- □ 1 photo d'identité,
- □ 1 certificat médical de moins de 2 mois,
- □ 1 attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant les activités extra scolaires.

L'attribution de la carte Pass est personnelle et nominative et ne se fera qu'après le dépôt du dossier complet au secrétariat du Service des Sports au Gymnase Victor Bernado.
Cette carte est valable de septembre à Juin. Toutes les activités s'achèvent fin juin.
La Bibliothèque est ouverte toute l'année.

Article 2

Pour participer à une activité il est impératif de s'inscrire au préalable aux activités proposées pour l'accueil extrascolaire et pendant les vacances, et de montrer sa carte au responsable de l'animation.

Article 3

Les adhérents pourront utiliser le matériel mis à leur disposition, en respectant les consignes des animateurs.
Toute dégradation sera facturée à l'adhérent ou aux parents en cas de dégradation commise par un enfant mineur.

Article 4

Pour le bon déroulement des activités, il est nécessaire d'adopter une attitude de respect envers les autres (adhérents ou animateurs). Toutes formes d'agressivités (verbales ou physiques) et toutes les attitudes dangereuses ou violentes à l'encontre d'un tiers seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits.
Toute exclusion d'une des activités entraîne, par le retrait de la carte Pass, l'exclusion de toutes les autres animations

Article 5

Il est strictement interdit de fumer et d'introduire des produits illicites (alcool, drogue, armes etc.) dans les locaux municipaux.

Article 6

Aucun duplicata de carte ne sera établi. La perte de cette dernière implique le rachat d'une nouvelle carte à plein tarif.

Article 7

Tarifs De 6 à 16 ans (justifiant être domicilié à Vias): Adhésion comprise

- 40 € pour une séance hebdomadaire
- 60 € pour toutes les séances
- Gratuité pour le 3ème enfant de 6 à 16 ans

Bibliothèque :

- Gratuite

Tarif extérieur De 6 à 16 ans (non domicilié sur la commune de Vias): Adhésion comprise

- 50 € pour une séance hebdomadaire
- 70 € pour toutes les séances.

Les inscriptions extérieures (non domicilié sur la commune de Vias) ou en cours d'année ne seront possibles qu'en fonction des places disponibles.

Article 8

Tableau des activités proposées.

Carte Pass Jeunes 2017/2018 **Activités en période scolaire**				
Lieux	**Activités**	**Jours**	**Horaires**	**Age**
Gymnase	**Jeux de raquettes** *(badminton, mini-tennis, ping-pong, speedminton)*	Mardi	17h00 – 18h00	Primaire
			18h00 – 19h00	Collège
	Futsal	Jeudi	17h00 – 18h30	Primaire confirmé CE2-CM1-CM2
			18h30 – 19h30	Collège
		Vendredi	17h00 – 18h00	Primaire débutant CP-CE1
	Multisports	Mercredi	10h00 – 12h00	Primaire
	Escalade		10h00 – 12h00	Primaire
			15h30 – 17h00	Collège
	Vélo Tout Chemin (VTC)		13h30 – 15h00	Primaire Collège
	Gymnastique		15h30 – 17h00	Primaire
Ecole primaire Geneviève De Gaulle Antonioz	**Hip Hop**	Mardi	17h00 – 18h30	CP - CE
		Jeudi	17h00 – 18h30	CM - Collège

Dans le cadre des activités extra-scolaires, les enfants peuvent quitter seuls les séances d'animation, si les parents les y ont autorisés.